**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE-EN-SALLAZ**

**Séance publique du 04 décembre 2017**

**Convocation du 28 novembre 2017**

|  |
| --- |
| L'an deux mille dix-sept, le quatre décembre deux mil dix-sept à vingt heures quinze minutes, le conseil municipal de la commune de VILLE-EN-SALLAZ, convoqué le vingt-huit novembre deux mil dix-sept s'est réuni sous la présidence de Madame Laurette CHENEVAL, Maire.  Présents : Mme CHENEVAL Laurette, Mme SOLLIER Marie, Mme PAILLET Marjorie, Mme VERNANCHET Corinne, M. CASANOVA Léandre, M. BUCHACA Joël, M.PAUTLER Claude, M. DEMOULIN Jean-Philippe, M. GERMAIN Grégory, M. JOLY Philippe, M. JOSSE Jérôme, M. LUCE Fabien, M.PERROUX Maxime.  Absents représentés :  Absents excusés : Mme TALLON Brigitte, M. BLANC Frédéric.  M. PERROUX Maxime est élu secrétaire de séance. |

* **DELIBERATION**

**DEL N°2017-47 - BUDGET 2017 - Approbation d'admission en non-valeur**

**Le Conseil municipal,**

- entendu l'exposé de Madame le Maire,

- après en avoir délibéré,

- à l'unanimité des votants,

**ADMET** en non-valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent à :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Année | Objet | Montants |
| 2014 | Redevance Ordures Ménagères | - Titre 120 Rôle 1 : 88,00 € |
| 2015 | TAP | * Titre 13 : 40,00 € * Titre 98 : 4,00 € * Titre 99: 48,00 € * Titre 97: 32,00 € |
| TOTAL GENERAL |  | 212,00 € |

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document y afférant.

**DEL N°2017-48 - Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018**

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Madame le Maire,

- après en avoir délibéré,

- à l'unanimité des votants,

**AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater sur le budget principal avant le vote du budget primitif 2018 (hors le capital de l’annuité de la dette), les dépenses d’investissement pour un montant maximum de 422 338, 99 € au total ;

**PRECISE** que les crédits seront affectés sur les chapitres 21 et 23.

**DEL N°2017-49 - Recensement Population 2018 - Rémunération d'agent recenseur**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement aura lieu sur la commune du 18 janvier au 17 février 2018.

Il convient de recruter et fixer la rémunération de deux agents recenseurs chargés de la collecte des questionnaires. Cette rémunération est soumise aux cotisations sociales appliquées aux salariés en vertu des textes en vigueur.

Madame le Maire propose de prendre en compte dans le calcul de la rémunération:

-demi-journée de formation soit 4 heures et déplacements: **50,00 € X 2**

-tournée de reconnaissance (plus de 200 logements à repérer sur le terrain) sur deux jours: **150,00 €**

-enquête sur le terrain avec préparation en amont du secteur et des formulaires, plusieurs passages si nécessaire, du 18/1 au 17/2 (avec voiture et téléphone personnels): **rémunération basée sur la valeur d'un SMIC mensuel**.

Achevée en totalité l'enquête sur le terrain, retour des résultats, des documents et formulaires

avec appréciation du travail rendu tout au long de la période:

a) ponctualité aux rendez-vous avec les habitants, avec le coordonnateur;

b) rigueur dans le respect des règles de collecte, du taux d'avancement;

c) soin des documents rendus (vérification en amont, lisibilité et précisions);

d) motivation sur la recherche d'informations;

soit une prime de fin de mission de **150,00€**

**En cas d'abandon ou de rupture de contrat:**

la rémunération sera calculée au regard

- des étapes de la mission complètement effectuées

- selon les appréciations du travail rendu

- la valeur d'un SMIC mensuel calculé au prorata du taux d'avancement des documents rendus (papier et internet) à la date d'abandon ou de rupture du contrat.

**Le Conseil Municipal**,

- entendu l'exposé de Madame le Maire,

- après en avoir délibéré,

- à l'unanimité des votants,

**MANDATE** Madame le Maire pour les formalités à accomplir concernant le recrutement des agents recenseurs ;

**DECIDE** de fixer la rémunération des agents recenseurs selon les tarifs détaillés ci-dessus.

**DEL N°2017-50 - Mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence eau potable par le S.R.B**

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Madame le Maire,

- après en avoir délibéré,

- à l'unanimité des votants,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer avec le président du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe, le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l’exercice de la compétence (joints à la délibération) et de transfert des emprunts et des subventions afférentes, ainsi que tous documents nécessaires à l’exécution du transfert de la compétence eau potable.

**APPROUVE** le transfert au Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe pour le déficit de clôture 2016 de son budget annexe Eau qu’elle doit compenser. Le Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe s’engage à verser 32 516,03 euros, correspondant aux investissements prévus au Budget Primitif 2016, non engagés et non réalisés, déduction faite des redevances à hauteur de 32 000 euros et du FCTVA à percevoir sur 2017 d’un montant de 2 800 €uros ainsi que du déficit de clôture 2016 de son budget annexe Eau d’un montant de 2 283,97 euros.

**DEL N°2017-51 - Convention d'accueil d'un bénévole (ou collaborateur occasionnel) pour des activités communales**

**Le Conseil Municipal**,

- entendu l'exposé de Madame le Maire,

- après en avoir délibéré,

- à l'unanimité des votants,

**APPROUVE** le principe de l'élaboration d'une convention d'accueil en cas de recours à des bénévoles ou collaborateurs occasionnels.

**AUTORISE** Madame le Maire à établir et à signer la convention d'accueil nécessaire:

- en cas de remplacement en urgence de personnel communal

- en cas de renfort occasionnel de personnel communal.

**DEL N°2017-52 - Avis du conseil municipal de Ville-en-Sallaz sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Arve soumis à enquête publique.**

Au vu du dossier d'enquête publique transmis, dont le rapport de présentation du projet du SAGE de l'Arve, Madame le Maire invite l'assemblée à débattre de ce projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Arve.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Madame le Maire,

- après en avoir délibéré,

- à l'unanimité des votants,

**PREND ACTE** de l'enquête publique **sans émettre d'avis particulier** sur le dossier transmis par la Direction départementale des territoires de la Haute-Savoie.

**AUTORISE** Madame le Maire à transmettre la délibération à la DDT de Haute-Savoie.

\*\*\*\*\*\*\*\*

**POINTS DIVERS:**

-Repas des Aînés 2017.

-Plan communal de Sauvegarde (étude sur 2018: au préalable avoir le retour d'expérience de communes voisines).

-Fleurissement et espaces verts: recrutement d'apprenti ou stagiaire; budget 2018 selon prévisions de travaux à engager (réunion

à programmer).

-Elagage de haie 15 route des Villageois à demander pour raison de sécurité routière.

-Ecoulement d'eau de ruissellement route des Jonquilles: entreprendre des démarches afin de diriger l'eau d'écoulement au fossé

ou au talus.

-Prochaine commission voirie fixée au jeudi 14 décembre 2017 à 20h00: budget 2018 selon prévisions de travaux à engager.

-Bilan sur le diagnostic aire de jeux chemin du Pré Communal: actuellement normes de sécurité non conformes, intervention du

fournisseur prévue pour reprise de l'installation.

-Bilan des travaux en suspens derrière la mairie et rapport de l'architecte.

-Rythmes scolaires rentrée scolaire 2018-2019: projet de retour à la semaine de 4 jours avec enquête préalable auprès des familles.

* **AGENDA**

* **Cérémonie commémorative (fin des combats en Algérie) :** mardi 05 décembreà 18h30 à Ville-en-Sallaz
* **Prochaine réunion PLU :** Jeudi 07 décembre 18h45 (volet règlementaire)
* **Téléthon:** vendredi 08 décembre dès 19h00 salle VITTOZ
* **Apéritif dinatoire au Personnel Communal:** lundi 11 décembre à 18h00
* **Marché de Noël:** mardi 12 décembre dès 16h00 et Vin chaud dès 18h00
* **Conseil Communautaire:** lundi 18 décembre 2017
* **Vœux de la Municipalité:** vendredi 19 janvier 2018 à 19h00 en salle Vittoz.

***Prochaine séance du Conseil Municipal :*** prévue lelundi 05 février 2018 à 19h00.

*Fin de séance : 22h15*

Le Maire,

Laurette CHENEVAL.